

**Extrait du registre des délibérations
du conseil d'administration de
l'Institut polytechnique de Grenoble
Séance ordinaire du jeudi 14 décembre 2023 à 13h30**

Le conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 14 décembre 2023 à 13h30, sous la présidence de Mme Isabelle GUILLAUME, Présidente du conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 26 membres sur les 34 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars 2007 modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 1 personne a quitté l'instance.

Décision n°20231211

Vu le code de l'éducation, et notamment les articles L.711-1 et suivants,

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n°2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Grenoble Alpes,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177,

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat,

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble.

Budget rectificatif n°2 2023

Article 1-

Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 052 ETPT sous plafond et 226 ETPT hors plafond (total 1 278 ETPT)
- - 13 904 272 € d'autorisations d'engagement dont :
 - - 6 021 263 € en personnel
 - - 3 966 374 € en fonctionnement
 - - 3 916 636 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à

146 394 275 €.

- - 18 752 046 € de crédits de paiement dont :
 - - 6 021 263 € en personnel
 - - 453 353 € en fonctionnement
 - -12 277 430 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 153 118 508 €.

- - 10 620 581 € de prévisions de recettes

- + 18 752 046 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à – 12 514 146 €.

Article 2-

Le conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP - UGA, SACD compris :

- 27 968 616 € de trésorerie (soit une variation de 10 063 380 € par rapport au Budget Initial 2023)
- - 3 440 428 € de résultat patrimonial (soit une variation de – 988 432 € par rapport au Budget Initial 2023)
- - 1 148 412 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de – 988 432 € par rapport au Budget Initial 2023)
- 18 708 415 € de fonds de roulement (soit une variation de 10 023 272 € par rapport au Budget Initial 2023)

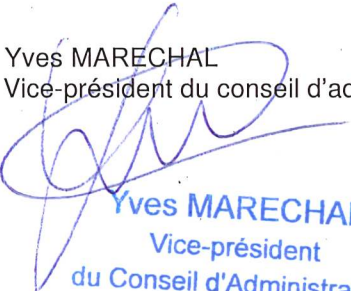
Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Nombre de présents : 19
Nombre de pouvoirs : 7
Total présents et représentés : 26
Nombre de votants : 26
Nombre d'abstentions : 0
Total des suffrages exprimés : 26

Nombre de voix défavorables : 0
Nombre de voix favorables : 26

à l'unanimité des suffrages exprimés
 à la majorité des suffrages exprimés

Yves MARECHAL
Vice-président du conseil d'administration


Yves MARECHAL
Vice-président
du Conseil d'Administration
Institut polytechnique de Grenoble

Transmis au Rectorat le 18 décembre 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.